



Bois-Guillaume, le 28 Avril 2021

## **DECISION DE JUSTICE RELATIVE AUX CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine prend acte avec satisfaction de la décision rendue le 12 avril par le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence dans le litige engagé par des porteurs de certificats coopératifs d'investissement (CCI) en vue d'obtenir le rachat de leurs titres.

Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle peut toutefois faire l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

**Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DE NORMANDIE-SEINE**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit -  
Siège social : Cité de l'Agriculture - Chemin de la Bretèque - 76230 BOIS GUILLAUME  
RCS : 433 786 738 Rouen – Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n°07 025 320

**Contact Relations investisseurs :**

Stéphane Roger, Directeur financier

E-mail : [communication.financiere@ca-normandie-seine.fr](mailto:communication.financiere@ca-normandie-seine.fr)

Tél : 02 27 76 77 53